

TERMES ET CONDITIONS –2021-2022

PÉRIODE D’ESSAI

Les trois premières semaines de la session servent de cours d’essais et permettent les changements de groupes, de niveaux, de styles ou de plages horaires selon la disponibilité des places. Elles sont remboursables en nous **avisant AVANT la quatrième semaine de cours** par courriel. **Le fait de ne plus se présenter aux cours ne constitue pas une annulation officielle.**

Afin de bénéficier de la période d’essai, vous **devez d’abord procéder à l’inscription en ligne**. En aucun temps, une ou un élève sera admis dans un cours auquel il n’a pas été préalablement inscrit et pour lequel le paiement n’a pas été effectué.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Pour annuler une inscription, vous devez remplir le formulaire disponible sur notre site web (onglet *Politiques* : <https://danseattitudes.com/politiques/>). **Le fait de ne pas se présenter au cours ne constitue pas un avis d’annulation ou une demande de remboursement officielle.**

Site Web : www.danseattitudes.com

Si le consommateur résilie son inscription avant le début de la session ou durant la période d’essai de trois semaines **[1]**, celui-ci sera remboursé au complet.

Si le consommateur résilie le contrat au cours d’une session, selon la Loi sur la protection du consommateur, le consommateur n’a à payer que:

- le prix des services qui lui ont été fournis, soit les cours qui ont eu lieu avant l’avis d’annulation (que l’élève ait été présent ou non). Il est important de noter que la période d’essai de trois semaines ne sera pas créditée;
- ET**
- la moins élevée des deux sommes suivantes : soit 50 \$, soit une somme représentant au plus 10 % du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

CHANGEMENT DE COURS

Il est possible de changer de cours sans frais en début de session si les professeures et/ou la direction de l’école estime que le niveau est adéquat pour l’élève. Toutefois, la direction de l’école **doit être avisée par courriel et doit accepter** ce changement de cours **AVANT que l’élève en question puisse se présenter au nouveau cours**. Il n’appartient pas aux élèves ou aux parents de convenir du niveau adéquat.

PÉNALITÉ

Chèque sans provision : Des **frais de 25 \$** seront facturés pour tous chèques retournés pour insuffisance de fonds. À la suite du retour d’un chèque, l’école Danse Attitudes Inc. pourra refuser tout autre paiement par chèque de la part du payeur en question.

DEVISE

Tous les prix affichés sont en devise Canadienne (CAD).

FORCE MAJEURE

L’école Danse Attitudes Inc. n’est pas responsable de l’inexécution de leurs obligations en cas de survenance d’un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et résultant de circonstances extérieures, rendant

impossible l'exécution des prestations. Sont notamment considérés comme des cas de force majeure : barrage routier, épidémie, explosion, glissement de terrain, grève, guerre, incendie, inondation, ouragan, panne d'électricité, sécheresse, verglas.

En cas de survenance d'un cas de force majeure les prestations seront suspendues jusqu'à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure. Toutefois, faute de pouvoir reprendre l'exécution des prestations en personne dans les studios dans un délai de quinze jours à compter de la survenance du cas de force majeure, l'exécution se fera à distance via Internet.

[1] Notez que les périodes d'essais s'appliquent uniquement aux inscriptions annuelles.